

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/113

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

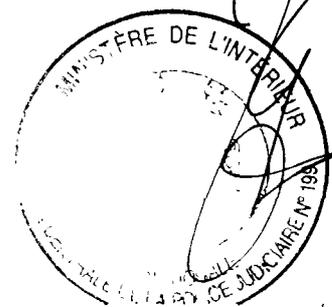
OBJET

Nouvelle déposition de monsieur
Laurent SERUBUGA, ex-colonel
des "Forces Armées Rwandaises"

L'an deux mille un
Le vingt-cinq avril à dix heures

NOUS, Frédéric PIWOWARCZYK, lieutenant de police
en fonction à la division nationale anti-terroriste de la
direction centrale de la police judiciaire

Officier de police judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée
le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-
président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD,
Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative
à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation
avec une entreprise terroriste, -----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
--- Avis préalablement donné à monsieur le procureur de la République
territorialement compétent, -----
--- Nous trouvant au siège du service régional de police judiciaire à
STRASBOURG (Bas-Rhin), -----
--- Vu la déposition en date du 10 février 2000 de monsieur **Laurent
SERUBUGA** (cf procès-verbal 144/22), -----
--- Vu les recherches effectuées concernant l'existence d'une société à
l'enseigne "**Gutani**" sise dans la zone de Kanombé, dans laquelle monsieur
Laurent SERUBUGA aurait été associé, -----
--- Avons mandé et constatons que se présente celui-ci, qui serment prêté
dans les formes de droit, dépose comme suit: -----
--- "Je me nomme **Laurent SERUBUGA**, je suis né en 1939 à Murambi
Giciye Gisenyi (Rwanda), je suis de nationalité rwandaise et demandeur
d'asile en France où je suis arrivé depuis le 05 octobre 1998. Auparavant,
après avoir quitté le Rwanda en juillet 1994, je me suis réfugié à Goma, j'ai
par la suite rejoint Nairobi en août 1994 où je suis resté jusqu'en octobre
1997 puis je me suis rendu au Mali jusqu'à mon départ pour la France. -----
--- Je réside actuellement 24, rue de Macon à STRASBOURG (Bas-Rhin)
et je n'exerce aucune activité salarié. -----
--- Comme je vous l'ai déjà déclaré, après avoir été de 1973 à 1991, adjoint
au chef d'état-major des "Forces Armées Rwandaises" (F.A.R.), j'en suis
devenu le chef de janvier 1992 à juin 1992. Lorsque j'étais en activité,
j'avais le grade de colonel. -----
--- J' ai été démis de mes fonctions ainsi que d'autres responsables suite
aux pressions des dirigeants des partis d'opposition au président
HABYARIMANA et proches du "Front Patriotique Rwandais" qui
souhaitaient réduire notre influence auprès du président. -----
--- Question : Durant vos fonctions à l'état-major des "F.A.R.", avez vous
constaté que les troupes du "Front Patriotique Rwandais" (F.P.R.)
possédaient des missiles sol-air, si oui dans quelles circonstances ? -----



--- Réponse : Alors que j'étais adjoint au chef d'état-major, en 1991, nos militaires avaient découvert près de Tabagwe un missile de type sol-air intact que j'avais fait remettre pour analyse et identification au responsable du détachement "NOROIT" placé sous l'autorité du colonel GALINIE alors chef de la mission militaire de coopération. -----

--- Question : Alors que vous exerçiez vos fonctions avez vous été sollicité par vos collègues officiers supérieurs afin que les "F.A.R." puissent disposer elles aussi de lance-missile sol-air ?-----

--- Réponse : Suite à une étude réalisée par la Belgique, dans les années quatre-vingt, concernant la défense de l'aéroport de Kanombe, ce pays avait proposé l'utilisation d'armes à tir tendu type canon et DCA. L'équipement en missiles sol-air avait été jugé inutile. L'acquisition de ces matériels a été effectuée auprès de la Chine et de la Corée du Nord. -----

--- Question : Bien que n'ayant plus de fonctions officielles au sein des "F.A.R." du fait de votre mise à la retraite, quel a été votre rôle entre 1992 et juillet 1994 ?-----

--- Réponse : Suite à ma mise à la retraite, je n'ai plus eu aucun rôle et je me suis reconverti dans les affaires. En compagnie du ressortissant suisse, monsieur DICKEN de Zurich et de Bertin MAKUSA, nous avons créé une société d'importation "Socidex" (Société de commercialisation d'importation et d'exportation) dont le siège était à Kigali. -----

--- Question : Après la découverte de deux tubes lance-missile sol-air de type SA 16, par des membres de la population rwandaise déplacée, avez vous aperçu ceux-ci, si oui, dans quelles conditions ?-----

--- Réponse : Comme je vous l'ai dit la dernière fois, le 14 juillet 1994, alors que je me repliais sur Goma, j'ai été en contact avec des éléments de la garde présidentielle qui déplaçait le corps du président et c'est à ce moment là qu'un de ses membres m'a dit "nous avons retrouvé les deux missiles, voilà, ils sont dans la Jeep". Effectivement, mon regard s'est porté sur l'endroit qu'il me désignait et j'ai aperçu deux tubes qui ressemblaient à celui qui avait été découvert en 1991 et remis à "NOROIT". Je n'ai pas détaillé davantage ces deux tubes, je n'ai pas su la destination de ceux-ci. Avant ce jour, j'ignorais que ces deux tubes avaient été découverts le 25 avril 1994 à Masaka.-----

--- Question : Savez vous si des clichés photographiques de ces deux tubes lance-missile ont été réalisés, si oui, connaissez vous les individus qui auraient procédé à la prise de ces photos ? -----

--- Réponse : Hormis la pratique qui était en cours, c'est-à-dire que nos services de renseignements photographiaient toutes découvertes d'objets particuliers, je ne peux vous dire si ces deux tubes ont été eux aussi photographiés mais je le pense. Je ne suis pas en mesure de vous communiquer les noms des militaires ayant pu exécuter cette mission.-----

--- Question : Selon notre enquête, vous auriez été associé dans une société appelée "Gutani", pouvez vous le confirmer et nous dire avec qui, la nature de ses activités, l'origine des capitaux et son lieu d'implantation ?-

--- Réponse : Oui, en 1987-1988, en compagnie de monsieur DICKEN, actionnaire principal, de Bertin MAKUSA et Pascal NGIRUMPTASE, nous avons créé cette société "Gutani" dont les statuts ont été déposés en 1989 au ministère du Commerce puis plus tard publiés au Journal officiel. Cette société dont les capitaux étaient majoritairement suisses était spécialisée dans la fabrication de tôles ondulées à base de papyrus. Ses locaux étaient situés à Kanombe près de la colline de Masaka et plus précisément de la ferme de Masaka. En 1990, à cause de la guerre et suite à la dévaluation



du franc rwandais, le coût de fabrication et le prix de vente ont fait que nos produits devenaient invendables. Monsieur DICKEN a fait part de son intention de stopper son activité. Les locaux ont été fermés et seul le personnel d'entretien a été maintenu. La cessation d'activité officielle a été déclarée au tout début de l'année 1994.

--- En ce qui concerne monsieur DICKEN dont je ne me rappelle pas du prénom, je sais qu'il dirigeait également à Zurich, une société appelée "Guttawerk" qui elle aussi fabriquait des tôles ondulées. Il était représenté à Kigali par l'intermédiaire d'un bureau de l'ambassade suisse appelé "Aide au développement" et dirigé par monsieur SALZMAN. Auparavant monsieur DICKEN avait transféré à Kigali son ancienne usine installée au U.S.A qu'il considérait comme n'étant plus rentable.

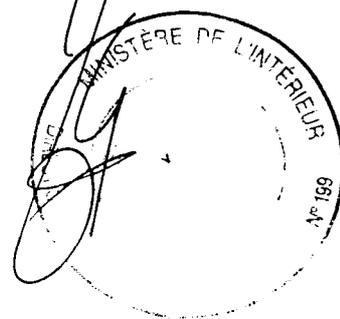
--- Bertin MAKUSA, actuel directeur de "Rwanda Foam", est à Kigali, quant à Pascal NGIRUMPTASE, ex-major des F.A.R., il est actuellement en Belgique.

--- Quant à l'allusion faite par monsieur Wayne MADSEN, j'en ai eu connaissance par l'Internet, je ne peux me prononcer sur sa véracité. Si comme il est dit dans cet article "des mercenaires européens travaillant pour le F.P.R. et des services de renseignements américains ont utilisé les entrepôts de la société "Gutani" pour planifier l'attentat contre l'avion présidentiel", c'est en tous cas à mon insu. Ces entrepôts étant fermés et en arrêt d'activité, s'ils ont été utilisés, cela ne peut être que clandestinement ou avec la complicité de membres du personnel d'entretien.

--- Question : Selon des hypothèses avancées ou thèses énoncées par des membres du "F.P.R.", l'attentat du 6 avril aurait été l'œuvre de proches du président HABYARIMANA, constituant un "**noyau dur extrémiste**", hostile aux accords d'Arusha et déçu que celui-ci ait finalement accepté la mise en place des institutions de transition prévues, étant précisé qu'aux yeux de ceux-ci, vous étiez un membre de ce groupe, qu'en pensez vous ?

--- Réponse : Cette hypothèse me paraît irréalisable même si le président n'était pas hostile à l'application des accords d'Arusha et était décidé à mettre en place les institutions de transition. En outre, si ce noyau dur avait provoqué la mort du président, c'est-à-dire réaliser un coup d'Etat, les forces armées et diverses personnalités auraient immédiatement pris le pouvoir et proclamé ce coup d'Etat. Cette hypothèse est absurde, je rappelle que le chef des services de renseignements, le ministre de la Défense, le général responsable des opérations militaires étaient en mission à l'étranger, le chef d'état-major des armées, le secrétaire particulier du président ainsi que d'autres proches ont été tués dans cet attentat. Dans la soirée du 6 avril 1994, devant cette situation, le général Augustin NDIDILYIMANA, le colonel Théonest BAGOSORA ainsi que d'autres officiers d'état-major ont constitué dans l'urgence un comité de crise afin de faire face aux événements. Je me suis proposé dès 21 heures 15 auprès du colonel BAGOSORA afin d'intervenir à titre de conseiller. Aucune suite n'a été donnée à ma proposition.

--- En ma qualité d'ancien chef d'état-major, je peux dire que l'attentat du 6 avril 1994 n'était pas le début d'un coup d'Etat. L'élimination du président n'ayant nullement été préparée ni planifiée par des membres de son entourage.



--- Question : Etiez vous avisé du déplacement du président HABYARIMANA le 6 avril 1994 à Dar-Es-Salaam et avez vous entendu parler de son voyage à Gbadolite la veille ?

--- Réponse : Je ne l'ai pas su officiellement mais c'est un de mes neveux journalistes, Jean-Baptiste NGEREJAO, qui me l'a appris car il faisait partie de la délégation. Je pense qu'il a été tué. Je n'étais absolument pas au courant du voyage du président à Gbadolite.

--- Question : A votre connaissance existait-il d'autres sociétés à capitaux suisses, implantées à Kanombe ?

--- Réponse : A ma connaissance, dans les environs de Kanombe, plus particulièrement sur Masaka, il n'y avait pas d'autres sociétés à capitaux suisses. Une autre société suisse existait à Kigali, la société "Ruliba", spécialisée dans la fabrication de briques industrielles.

--- Question: Le nom "**Cobra**" vous est-il familier ?

--- Réponse : Le nom de "Cobra" ne me dit rien.

--- Question: Avez vous autre chose à déclarer qui pourrait être utile à l'enquête en cours ?

--- Réponse : Non, je ne vois rien d'autre à ajouter.

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur Laurent SERUBUGA, persiste et signe le présent avec nous à douze heures.

Laurent SERUBUGA

L'officier de police judiciaire

